



Quatrième réunion du Conseil exécutif du PROE
4-6 septembre 2024
plateformes hybrides
De 12 h à 17 h, heure du Samoa

Point 9.2.2 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du Programme régional océanien sur les espèces marines 2022-2026

Objet :

1. Informer les Membres sur la perte massive de biodiversité des dauphins et requins rares due aux captures accidentelles dans la pêche à vessie natatoire.
2. Éclairer les Membres sur l'état du trafic d'espèces sauvages, notamment la pêche illégale, et la menace qu'il fait peser sur les ressources naturelles et la biodiversité du Pacifique.
3. Sensibiliser aux efforts déployés par le PROE en vue de renforcer les capacités consacrées aux tortues marines et aux oiseaux de mer et encourager le personnel gouvernemental à participer à la formation.

Contexte :

Cétacés

4. Depuis plusieurs années, les activités ciblant la vessie natatoire ont augmenté de manière exponentielle à travers le monde, stimulées par une forte demande de la part de la Chine. Au Mexique, la pêche au totoaba a entraîné la quasi-extinction du dauphin Vaquita, dont il ne reste plus que 10 individus.
5. Dans le Pacifique, cette pêche s'est développée en PNG au cours de la dernière décennie, les principales espèces visées étant le barramundi et le poisson-pierre. Les vessies natatoires sont tellement convoitées (plus de 200 USD par kg) qu'elles ont entraîné le passage d'une pêche artisanale « traditionnelle » à des engins de pêche modernes (filets maillants en nylon), et une surexploitation de ce poisson. L'évaluation des prises accidentelles de dauphins à bosse d'Australie et de dauphins à aileron retroussé d'Australie menacés d'extinction dans le sud de la PNG a montré que la situation y est désormais critique pour leur survie à long terme. Les études menées dans le delta du Kikori en 2015 ont révélé une population de 200 dauphins à aileron retroussé et de 100 dauphins à bosse. L'initiative du PROE sur la Gestion des prises accessoires et des écosystèmes intégrés (BIEM) dans le cadre du Programme de partenariat Pacifique-Union européenne pour le milieu marin, financé par l'UE et le gouvernement suédois, a soutenu plusieurs projets dans la zone du delta du Kikori en PNG entre 2021 et 2023. 97 dauphins morts ont été récupérés et recensés entre novembre 2021 et mars 2023, soit un tiers de la population estimée, ce qui est clairement insoutenable pour cette zone. Le rapport figure à l'Annexe 1.

6. Les prises accessoires de requins et de raies (élastmobranches) par cette pêcherie dans le sud de la PNG sont également extrêmement élevées, comme le montre l'Annexe 1. Les chercheurs ont constaté que 36% (83/231) de l'ensemble des prises sont des élastmobranches et que 85% (83/98) des prises totales d'élastmobranches proviennent d'espèces répertoriées comme menacées (vulnérables, en danger ou en danger critique d'extinction) et figurant sur la liste rouge de l'UICN.
7. La représentation des dauphins en dehors du delta du Kikori est méconnue. Une étude succincte a été menée par le PROE dans le delta du Purari, adjacent au delta du Kikori, en mars 2024. Aucun dauphin vivant n'a été observé, bien que les membres de la communauté aient déclaré qu'ils étaient souvent aperçus et attrapés accidentellement. Suite à cette enquête, un pêcheur a rapporté avoir attrapé 5 dauphins dans son filet en janvier 2023. Ces dauphins se trouvent également en Australie, cependant de faibles niveaux de flux génétiques sont probables entre la PNG et l'Australie et la perte de sous-populations locales telles que celles du sud de la PNG serait source d'inquiétude pour l'ensemble de la population de cette espèce vulnérable. Un dialogue avec l'Australie a été entamé l'année dernière en vue de fournir une aide financière pour la mise en place d'une approche globale de la question en collaboration avec le gouvernement de la PNG et le PROE. L'Australie a récemment demandé que le financement de 50 000 AUD qu'elle avait accordé à la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage soit fourni au PROE pour organiser un atelier avec les autorités nationales de la PNG et les parties prenantes afin d'aborder cette question.

Lutte contre le trafic d'espèces sauvages

8. Le PROE a apporté un soutien technique au Forum sous-régional du Pacifique sur les délits qui affectent l'environnement et la lutte contre le trafic d'espèces sauvages, notamment d'espèces marines et du bois en mars 2024, organisé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à Nadi. Les participants venaient de quatre pays où l'ONUDC a récemment réalisé des rapports d'évaluation rapide sur la réponse de la justice pénale aux crimes contre les espèces sauvages et les forêts (Fidji, PNG, Îles Salomon et Vanuatu). Le trafic illégal d'espèces sauvages, y compris la pêche et l'exploitation forestière illégales, est le quatrième crime le plus important au monde. L'ampleur de ce phénomène dans le Pacifique est inconnue. En tant que région riche en ressources naturelles, dotée de vastes espaces marins, d'une capacité limitée en matière de systèmes de surveillance et d'espèces endémiques rares et menacées qui ont une grande valeur commerciale, le Pacifique est une source d'approvisionnement attrayante pour les criminels et les collectionneurs spécialisés dans le domaine de la faune et de la flore.
9. Le forum visait à renforcer les capacités nationales de lutte contre le trafic d'espèces sauvages, notamment de bois et d'espèces marines. Des informations ont été échangées et les possibilités de collaboration régionale contre le trafic d'espèces marines et de bois ont été discutées. Les priorités définies pour les mesures à prendre comprennent le renforcement des capacités, la mise en réseau, les activités opérationnelles et la sensibilisation. Le PROE continuera à aider les pays à relever ces défis, notamment en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et l'aide à la mise en réseau par le biais de notre portefeuille CITES. Cette action sera soutenue par un financement néo-zélandais qui a permis au PROE de créer un nouveau poste d'agent CITES pour soutenir les Membres.

Le Programme Pacific BioScapes soutient la surveillance des tortues et des oiseaux de mer

10. Le PROE soutient les activités relatives aux tortues et aux oiseaux marins dans le cadre du programme Pacific BioScapes financé par l'UE. Des manuels de surveillance et de recherche du Pacifique ont été produits pour les tortues marines et une nouvelle édition du manuel pour les oiseaux de mer devrait bientôt être publiée. Des activités de formation à la surveillance sont en cours de mise en œuvre.
11. Pour les tortues, nous mettons en place un coordinateur national de la surveillance des tortues marines dans chaque pays du Pacifique afin de coordonner et de soutenir la surveillance par les ONG et les communautés et de garantir que les données sont rassemblées et analysées efficacement pour permettre d'établir les tendances des populations régionales afin d'orienter les mesures de gestion. Des fonds sont disponibles pour soutenir la formation.
12. La surveillance des oiseaux de mer et le renforcement des capacités seront soutenus par le premier symposium océanien sur les oiseaux de mer, qui se tiendra début 2025 en Nouvelle-Calédonie et qui comprendra des ateliers et des visites sur le terrain, portant notamment sur le nouveau manuel de surveillance des oiseaux de mer du Pacifique. Ce projet est soutenu par le programme Pacific BioScapes et le Fonds Pacifique avec la CPS et l'IRD comme partenaires. Un représentant de chaque Membre peut bénéficier d'une aide pour y assister.

Recommandation :

13. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :
 - 1) **convenir** que des travaux urgents sont nécessaires pour résoudre le problème des prises accessoires de dauphins et de requins dans le sud de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ;
 - 2) **prendre acte** que l'Australie prévoit un financement par le biais de la CMS pour que le PROE organise un atelier avec les autorités nationales de la PNG et les parties prenantes afin d'élaborer une stratégie globale visant à résoudre le problème des prises accessoires de dauphins et de requins rares ;
 - 3) **prendre acte** que le PROE continuera à travailler avec l'ONUDC pour renforcer le soutien actuel aux Membres dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages, y compris par la mise en œuvre de la CITES et le renforcement des capacités ; et
 - 4) **convenir** que le renforcement des capacités en matière de surveillance des tortues marines et des oiseaux de mer est important et soutenir le personnel gouvernemental pour qu'il participe à la formation, y compris au premier symposium océanien sur les oiseaux de mer, prévu pour mai 2025 ;
-